

## Note explicative sur la VEE

Conformément au décret 2017-962 de mai 2017 venu compléter l'article 29 de la loi égalité et citoyenneté, l'Université du Littoral Côte d'Opale souhaite soutenir et valoriser l'engagement étudiant en proposant des aménagements et/ou une valorisation.

### A qui s'adresse ce dispositif ?

- ∴ Aux étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, étudiante ou associative à l'université.  
Sont concernés les étudiants élus titulaires et suppléants des conseils centraux, les élus titulaires et suppléants des conseils de composante, les élus au conseil d'administration CROUS, les membres d'une association étudiante de l'ULCO ainsi que les étudiants bénévoles ou impliqués dans des actions culturelles, sportives, citoyennes ou de promotion de l'offre de formation.
- ∴ Aux étudiants assumant des responsabilités au sein d'une association extérieure à l'université dont les valeurs et activités sont conformes aux valeurs de l'université.
- ∴ Aux étudiants accomplissant une mission dans le cadre d'un service civique ou d'un volontariat international en entreprise, un volontariat militaire dans la réserve opérationnelle, une activité de sapeur-pompier volontaire.

### Quels sont les aménagements possibles ?

Si la candidature est acceptée, elle donnera lieu à un contrat entre l'université et l'étudiant précisant les aménagements et droits spécifiques. Ces demandes d'aménagements ne pourront être acceptées qu'avec un justificatif (*exemple : mise en place d'un événement associatif ou convocation à un conseil, commission ou travail de groupe*). **Une autorisation préalable du responsable de formation sera nécessaire.**

L'étudiant pourra donc demander les aménagements suivants :

- ∴ Possibilité d'intégrer ponctuellement un autre groupe de TD et TP
- ∴ Possibilité d'absence ponctuelle
- ∴ Possibilité de dispense de contrôle continu ou mise en place de modalités particulières d'examens

### Quel type de valorisation est proposé ?

1. Possibilité d'attribution du Label Citoyen permettant l'acquisition de crédits ECTS ou de points bonus au titre des compétences acquises par l'engagement dans une unité d'enseignement intégrée ou libre si la formation le permet.

**ou**

2. Possibilité de s'inscrire au DU « Valorisation de l'Engagement » de l'ULCO  
Le DU VEE est un diplôme proposé en supplément à la formation initiale (24 h d'enseignement). Il permet une meilleure compréhension des structures de l'Université et des modalités de fonctionnement des associations et donne aux participants plus d'outils de valorisation des compétences acquises dans leur engagement. Ce DU prouve une forte volonté de s'impliquer dans la vie sociale et citoyenne et est un atout supplémentaire sur un CV.

→ **Précision** : les deux dispositifs ne sont pas cumulables : un engagement ne peut donner lieu qu'à une seule valorisation.

## Comment bénéficier du Label Citoyen (crédits ou bonus) ?

### 1. Dossier de candidature à rendre au BVE

Pour bénéficier de ce dispositif, les étudiants devront impérativement déposer au Bureau de la Vie Etudiante un dossier de candidature complet avant le 25 octobre (Pour commission du 6 novembre) ou le 13 décembre (Pour commission du 17 décembre).

### 2. Examen des dossiers par la commission

Une fois le dossier déposé, il sera examiné par la Commission « Engagement Etudiant » présidée par le Vice-Président en charge de la vie étudiante après avis du directeur de composante et/ou du responsable de formation dont est issu l'étudiant puis décision du Président de l'Université.

### 3. Rédaction d'un rapport

Un rapport d'une dizaine de pages devra être rédigé et être retourné au plus tard le **8 avril 2020** au BVE.

Ce rapport doit décrire la nature de l'engagement en précisant : les objectifs recherchés, les méthodes utilisées, les qualités requises et les contacts mis en œuvre pour atteindre le but fixé, le temps consacré à cet engagement, les apports pour l'ULCO, ...

Ce dossier devra faire ressortir **les compétences spécifiques** développées lors de cet engagement, pour cela une fiche PEC pourra être ajoutée au dossier.

### 4. Soutenance orale

Une soutenance orale individuelle sera organisée en mai (convocation envoyée par mail).

## Comment s'inscrire au DU Engagement Etudiant ?

### 1. Dossier de candidature à rendre au BVE

Pour s'inscrire au DU, les étudiants devront impérativement déposer au Bureau de la Vie Etudiante un dossier de candidature complet avant le 25 octobre (Pour commission du 6 novembre) ou le 13 décembre (Pour commission du 17 décembre).

### 2. Examen des dossiers par la commission

Une fois le dossier déposé, il sera examiné par la Commission « Engagement Etudiant » présidée par le Vice-Président en charge de la vie étudiante après avis du directeur de composante et/ou du responsable de formation dont est issu l'étudiant puis décision du Président de l'Université.

### 3. Cours et modalités de contrôle des connaissances

La formation vise, d'une part, une meilleure compréhension des structures de l'Université et des modalités de fonctionnement des associations et d'autre part, une valorisation des compétences acquises lors de l'engagement.

Le DU est dispensé au deuxième semestre, le jeudi après-midi. Les enseignements auront lieu en visioconférence à partir du jeudi 30 janvier. L'emploi du temps détaillé sera envoyé aux étudiants inscrits par mail par le Bureau de la Vie Etudiante.

Une assiduité au moins égale à 75% des enseignements est nécessaire pour être diplômé. Le rattrapage se fait sur absence justifiée.

Une participation régulière aux conseils pour les élus ou l'investissement dans un événement proposé par l'ULCO ou la structure concernée lors de l'année universitaire de l'inscription au DU pour les étudiants engagés dans les associations seront également nécessaires à l'obtention du DU.

Il n'y a pas de compensation entre les modules. Les modules sont capitalisables.

La formation d'une durée de totale de 24 heures comporte 6 modules :

<b>Module 1</b>	Connaissance de l'Université et de la vie étudiante (5h)
<b>Module 2</b>	Connaissance de l'économie sociale et solidaire (5h)
<b>Module 3</b>	Valorisation des compétences (4h)
<b>Module 4</b>	Communication (5h)
<b>Module 5</b>	Management de projets (5h)
<b>Module 6</b>	Evaluation : rapport et présentation orale sur l'engagement de l'étudiant

Modules 1 à  
5 évalués  
pour 50% de  
la note finale

Module 6  
évalué pour  
50% de la  
note finale

#### 4. Rapport d'évaluation

Pour le module 6, le candidat devra rédiger un rapport d'une dizaine de pages et le retourner au plus tard le **8 avril 2020** au BVE.

Le rapport doit faire la description et la synthèse de son engagement au cours de l'année : il y décrira la nature de l'engagement en précisant : les objectifs recherchés, les méthodes utilisées, les qualités requises et les contacts mis en œuvre pour atteindre le but fixé, le temps consacré à cet engagement, les apports pour l'ULCO ainsi qu'une réflexion sur le sens de son engagement.

Ce dossier devra faire ressortir les compétences spécifiques développées lors de cet engagement, pour cela une fiche PEC pourra être ajoutée au dossier.

#### 5. Soutenance orale

Le rapport sera évalué et complété par une évaluation orale de 5 à 10 minutes dans laquelle le candidat présentera son engagement devant la Commission Valorisation de l'Engagement Etudiant.

Cette soutenance orale individuelle sera organisée en mai, le candidat recevra une convocation par mail.

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le BVE :**

**03.28.23.74.41 – [bve@univ-littoral.fr](mailto:bve@univ-littoral.fr)**